

faitement innocente, l'aveu qu'elle avait tué son père!

L.

**Tout d'une venue comme la jambe d'un chien** (XXIII, 449, 534, 622).—M. Ch. L., de Nîmes, cite l'article *chien* du *Dictionnaire* de Littré pour établir que « droit comme la jambe d'un chien se dit d'une chose tortue ». Si notre collègue veut bien se reporter à l'article *jambe* (t. III, p. 169, du même ouvrage), il pourra y lire le passage suivant : « *Populairement*. Tout d'une venue comme la jambe d'un chien, se dit d'une jambe où le mollet n'est pas marqué. Ce jeune homme a la jambe tout d'une venue, comme la jambe d'un chien, ou, simplement, il a la jambe tout d'une venue. » Cette dernière définition justifie ma réponse à la demande faite par M. M. L. E. M.

**La correspondance de Michelet sera-t-elle publiée?** (XXIII, 517, 655).—Notre confrère, aussi obligeant qu'érudit, M. Charles de Lovenjoul, m'écrit, à la date du 20 novembre, que c'est madame Michelet qui rassemble la correspondance de son mari dans l'intention d'en publier au moins un choix. Je me souviens, en effet, maintenant, d'avoir déjà lu ce renseignement dans un journal ou de l'avoir entendu donner verbalement. Comme ce n'était pas le soussigné personnellement, mais notre confrère P. C. que la question intéressait, d'après *l'Intermédiaire* du 10 septembre dernier, M. P. C. pourra en faire son profit, et écrire, s'il le juge à propos, à la veuve du grand historien. L. JENY.

**Armoiries à déterminer** (XXIII, 553, 666). — Que l'Intermédiaire G. de B. veuille bien m'excuser, les armoiries qu'il désire connaître, plutôt que de s'appliquer à la famille de *Merle*, doivent être celles des *Nourrigier*, famille angoumoisine et saintongeaise, dont des branches furent protestantes, et qui porte pour armes : *d'or à une bande engrêlée de gueules, accompagnée de 6 merlettes de sable, 2 et 1, et 1 et 2, à la bordure de gueules*. Le château de Moulidars et celui d'Ardenne, dans la paroisse de Moulidars, appartenirent aux *Nourrigier* de 1482 à 1612.

Consulter pour cette famille : le *Châ-*

*teau d'Ardenne et la seigneurie de Moulidars en Angoumois*, par l'abbé Tricoire, imprimerie Noël Texier, à la Rochelle, 1890 : monographie des plus utiles pour l'histoire des familles de l'Angoumois.

DE LA COUSSIERE.

**Bibliographie des écrits d'Henri Monnier non réunis en volumes** (XXIII, 573, 666). — *Un Souvenir* n'est pas du tout ce dont parle M. V. B. C'est le récit d'une rencontre, sur l'impériale d'une diligence allant du Mans à Laval, d'un paysan bien-faisant. Je n'ai, du reste, parlé que des *Écrits* d'Henri Monnier non réimprimés dans ses œuvres.

Le portrait de M. de Lamennais, gravé sur bois, dont parle M. V. B., se trouve du reste aussi dans cette même année 1852 de *l'Almanach populaire de France*. Il est évidemment d'Henri Monnier, mais il ne porte que la signature du graveur (?) Montigneul. CH. DE LOVENJOU.

**Le puits Certain** (XXIII, 578, 691). — Piganiol de la Force (*Description de Paris*, nouv. éd., Paris, 1742, t. V, p. 191) consacre un chapitre au collège de *Sainte-Barbe* et ajoute : « Le fondateur (Robert du Guast) nomma pour premier principal de ce collège Robert Certain, pour lors curé de Saint-Hilaire, et le même qui a donné son nom à un puits qu'il fit bâtir dans ce quartier et qui subsiste encore à présent. » J. Lr.

**Mademoiselle Gazotte** (XXIII, 580). — Consulter madame des Rozeaux, petite-fille de Gazotte, qui demeure à Paris, 5, rue du Regard. GODEL.

**Quand commencera-t-on la publication des Mémoires de Talleyrand?** (XXIII, 579.) — Dans le courant du mois de février, les *Mémoires* du prince de Talleyrand paraîtront à la librairie Calmann-Lévy, avec une préface du duc de Broglie. L'ouvrage complet formera 5 vol. in-8, à 7 fr. 50 l'un. G. L.

**Les tableaux de Van der Meulen** (XXIII, 585). — Voici quelques renseignements, certainement incomplets, sur les travaux de peinture de Van der Meulen aux Gobelins :

Le *Passage du Rhin*, en trois pièces ébauchées;